

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Ferme-Neuve légalement tenue le 12 juin 2017, à compter de 19 h 30, à la salle du conseil municipal au 125, 12e Rue.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

Mesdames, Messieurs:  
Gilbert Pilote, maire  
Pauline Lauzon, conseillère  
Diane Sirard , conseillère  
Mario Lachaine, conseiller  
Georges Piché, conseiller  
Mario Léonard , conseiller  
et  
Normand Bélanger, directeur général et secrétaire-trésorier

### **ÉTAIT ABSENT**

Monsieur:  
Yvon Forget, conseiller

### **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Monsieur le maire déclare l'assemblée ouverte.

2017-06-147

### **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver l'ordre du jour tel que présenté par le directeur général en ajoutant au varia les points suivants:

- Demande d'appui de la Fédération québécoise des municipalités quant à l'adoption du projet de loi 122;
- Demande d'appui dans le cadre de la fermeture du centre de distribution de PepsiCo de Mont-Laurier;
- Subvention Patrimoine culturel.

ADOPTÉE

### **DÉPÔT PAR LE VÉRIFICATEUR DES ÉTATS FINANCIERS 2016**

Présentation aux membres du conseil des états financiers de la municipalité par le vérificateur Monsieur Sylvain Guilbault c.a. et la vérificatrice Madame Annick Millaire c.a. de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc.

2017-06-148

**ACCEPTATION PAR LE CONSEIL DES ÉTATS FINANCIERS 2016**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'accepter le rapport de vérification «Rapport financier 2016 consolidé de la Municipalité de Ferme-Neuve», de la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. et de le déposer aux archives de la municipalité.

**DE PLUS**, il est résolu que le document soit envoyé au ministre des Affaires municipales, et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

ADOPTÉE

2017-06-149

**NOMINATION DU PROCHAIN VÉRIFICATEUR (2017)**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la firme Allard Guilbault Mayer Millaire Richer inc. Société de comptables agréés soit mandatée à effectuer la vérification comptable des livres de la municipalité pour l'année 2017.

ADOPTÉE

2017-06-150

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DU 8 ET 29 MAI 2017**

**CONSIDÉRANT** que chaque membre du conseil ayant reçu les procès-verbaux des séances tenues le 8 et 29 mai 2017 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, le directeur général est dispensé d'en faire la lecture.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver les procès-verbaux des séances du 8 et 29 mai 2017 du conseil municipal, tel que soumis.

ADOPTÉE

2017-06-151

**TRANSFERT BUDGÉTAIRE 2017-05**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la direction générale soit autorisée à modifier le budget d'opération 2017, afin de transférer les sommes aux postes budgétaires tel qu'indiqué dans l'annexe 1, jointe au présent document.

ADOPTÉE

2017-06-152

**COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période se terminant le 12 juin 2017 à savoir:

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	383 493,03 \$
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	7 174,27 \$
AUTRES DÉPENSES	38 348,60 \$
TOTAL DU MOIS	429 015,90 \$

ADOPTÉE

**2017-06-153 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (BROYEUR D'ACCOTEMENT 2/5)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 2 517,60 \$ soit versée comme deuxième versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un broyeur d'accotement.

ADOPTÉE

**2017-06-154 REMBOURSEMENT AU FONDS DE ROULEMENT (TRACTEUR À GAZON 1/3)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la somme de 1 329,49 \$ soit versée comme premier versement au fonds de roulement pour le remboursement annuel en regard à l'achat d'un tracteur à gazon.

ADOPTÉE

**MONSIEUR MARIO LÉONARD QUITTE SON SIÈGE, IL EST 20 H 10.**

**2017-06-155 REMBOURSEMENT DE TAXES MAQAP POUR 2017**

**ATTENDU** que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTQ) a versé une compensation de 633 574 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

**ATTENDU** que suite aux changements apportés par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire (MAMOT), la municipalité doit attester et confirmer l'utilisation de cette somme;

**ATTENDU** que la compensation annuelle allouée à la Municipalité de Ferme-Neuve vise l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

D'attester le bilan présenté par le directeur général au montant de 501 174 \$ totalisant les frais admissibles encourus au cours de l'année 2016 sur des routes locales de niveau 1 et 2, excluant l'entretien hivernal, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

**2017-06-156      CONGRÈS FQM 2017**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Monsieur Gilbert Pilote, maire et Madame Pauline Lauzon, conseillère soient autorisés à assister aux congrès 2017 de la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera du 28 au 30 septembre 2017 à Québec.

**QUE** les frais d'inscription soient déboursés par la municipalité et que les frais de séjour, de déplacement et d'activités soient payés sur présentation des pièces justificatives et selon la politique en vigueur.

ADOPTÉE

**2017-06-157      REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DES MUNICIPALITÉS DE FERME-NEUVE, LAC-DES-ÉCORCES, L'ASCENSION, MONT-LAURIER, NOMININGUE ET NOTRE-DAME-DU-LAUS**

**ATTENDU** que l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve, l'Office municipal d'habitation de Lac-des-Écorces, l'Office municipal d'habitation de l'Ascension, l'Office municipal d'habitation de Mont-Laurier, l'Office municipal de Lac-Nominigüe et l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Laus ont demandé l'autorisation du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de se regrouper;

**ATTENDU** que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Ferme-Neuve, Lac-des-Écorces, l'Ascension, Mont-Laurier, Nominigüe et Notre-Dame-du-Laus un projet d'entente de regroupement des six offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

**ATTENDU** que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ), chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

**ATTENDU** qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

**ATTENDU** qu'un administrateur est nommé par le conseil municipal pour siéger au Conseil d'administration provisoire du nouveau regroupement des OMH;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil recommande favorablement le regroupement de l'Office municipal d'habitation de Ferme-Neuve, l'Office municipal d'habitation de Lac-des-Écorces, l'Office municipal d'habitation de l'Ascension, l'Office municipal d'habitation de Mont-Laurier, l'Office municipal de Lac-Nominingue et l'Office municipal d'habitation de Notre-Dame-du-Laus suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

D'autoriser Monsieur Gilbert Pilote, maire à siéger comme administrateur du Conseil d'administration provisoire du regroupement du nouvel Office municipal d'habitation.

ADOPTÉE

2017-06-158

#### **JOURNAL LE COURANT**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve participe à la publication d'un cahier spécial *En route vers les vacances dans la MRC d'Antoine-Labelle*, les 12, 19 et 26 juillet, ainsi que le 2 août 2017 dans le journal *Le Courant*.

**QUE** le directeur général soit autorisé à payer la publicité au montant de 240 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

#### **AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 127 ET D'AUTORISER LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ANTOINE-LABELLE**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le conseiller Mario Lachaine qu'à une prochaine séance de ce Conseil, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement numéro 127 modifiant l'entente relative à la Cour municipale de la municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle, celle-ci sera présentée pour étude et adoption, et que dispense de lecture sera faite dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 445 du *Code municipal*.

2017-06-159

#### **INAUGURATION DU PARC ROSINA-AUBIN-PICHÉ**

**ATTENDU** que la municipalité fait l'inauguration du Parc Rosina-Aubin-Piché le 23 juin prochain;

**ATTENDU** que selon le règlement municipal les organisateurs de cet événement doivent obtenir une autorisation de la municipalité pour permettre la présence de boissons alcoolisées sur le terrain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la municipalité autorise les organisateurs de l'inauguration du Parc Rosina-Aubin-Piché à servir des boissons alcoolisées sur le terrain municipal le 23 juin prochain.

ADOPTÉE

## PÉRIODE DE QUESTIONS (ADMINISTRATION)

MONSIEUR MARIO LÉONARD REVIENT À SON SIÈGE, IL EST 20 H 18.

### 2017-06-160 ÉTUDIANTS TERRAIN DE JEUX

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la rémunération des étudiants (es) qui seront engagés (es) pour la saison 2017 pour le terrain de jeux de Ferme-Neuve soit fixée à 11,25 \$ l'heure pour une durée de 7 semaines débutant le 26 juin 2017.

Cassandra Richer  
Rosalie Sanche  
Camille Pellerin-Ouellette  
Antony Quevillon

ADOPTÉE

### 2017-06-161 AUTORISATION DE PAIEMENT DU NOUVEAU LOCAL AU CENTRE SPORTIF

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur général soit autorisé à payer la facture préliminaire au *Groupe Piché Construction inc.* pour la construction d'un nouveau local au centre sportif Ben-Leduc au montant de 15 585,63 \$ moins la retenue de 10 %, soit 1 558,56 \$ pour un total de 14 027,07 \$ avant les taxes.

ADOPTÉE

### 2017-06-162 SOUMISSION POUR L'ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION

**CONSIDÉRANT** que le service des loisirs par l'intermédiaire de son directeur a procédé par soumission par invitation pour l'entretien du système de réfrigération;

**CONSIDÉRANT** que 2 entreprises ont répondu à notre invitation à soumissionner;

**CONSIDÉRANT** que les 2 offres obtenues sont les suivantes :

- Cimco Réfrigération 4 924,00 \$ plus les taxes applicables
- Climat-Control SB inc. 4 925,00 \$ plus les taxes applicables

**CONSIDÉRANT** que selon le rapport du directeur des loisirs, les soumissionnaires sont conformes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur des loisirs soit autorisé à signer le contrat pour l'entretien du système de réfrigération pour la Municipalité de Ferme-Neuve avec plus bas soumissionnaire conforme, soit à Cimco Réfrigération pour un an au montant de 4 924,00 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 23**

Une assemblée d'information sur le projet de règlement numéro 23-23 est tenue par Monsieur le Maire.

**2017-06-163 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 23-23**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le second projet de règlement numéro 23-23 modifiant le règlement numéro 23 relatif au zonage de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**2017-06-164 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 143**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le règlement numéro 143 relatif à la mise à l'eau des embarcations nautiques, à la protection de l'environnement du lac Saint-Paul sur la section de la Municipalité de Ferme-Neuve soit adopté.

ADOPTÉE

**2017-06-165 APPLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 143**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'inspectrice en bâtiment et environnement de la Municipalité de Ferme-Neuve soit désignée pour agir à titre d'officière municipale responsable afin de mettre en application le règlement numéro 143 relatif à la mise à l'eau des embarcations nautiques, à la protection de l'environnement du lac Saint-Paul sur la section de la Municipalité de Ferme-Neuve.

ADOPTÉE

**2017-06-166 SITE DE LAVAGE À LAC-SAINT-PAUL**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le poste de lavage aménagé afin de laver les embarcations avant et après la mise à l'eau des embarcations est situé au débarcadère public dans la Municipalité de Lac-Saint-Paul au 383, rue Principale dans le cadre du règlement numéro 143.

ADOPTÉE

**2017-06-167      INSTALLATION DE SIGNALISATION SUR LE LAC SAINT-PAUL**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise l'installation de bouées sur le lac Saint-Paul.

ADOPTÉE

**2017-06-168      ENGAGEMENT AU POSTE ÉTUDIANT EN URBANISME**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** Madame Katrine Léonard soit engagée pour le poste étudiant en urbanisme pour la saison d'été 2017.

**QUE** sa rémunération soit fixée à 13,50 \$/l'heure, 30 heures semaine pour une période d'environ 12 semaines.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION (MODIFICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 142)**

Avis de motion est présentement donné par Monsieur le conseiller Georges Piché qu'il présentera ou fera présenter un règlement modifiant le règlement numéro 142 concernant la tarification relative au traitement des boues des installations septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**2017-06-169      ANNÉE DE CONSTRUCTION DU 23, CH. DU LAC-OUELLETTE (MADAME LORRAINE BÉLEC)**

**CONSIDÉRANT** que selon les membres du conseil, le bâtiment situé au 23, ch. Lac-Ouellette lot 5 090 063, matricule # 8575 78 7488 était existant avant l'entrée en vigueur du premier règlement de la Paroisse de Ferme-Neuve;

**CONSIDÉRANT** que selon le certificat de localisation des minutes 8958 de l'arpenteur-géomètre Guy Létourneau à l'article 7.1 reconnaît un acte publié sous le numéro 140124 indiquant en 1980 la vente d'un immeuble.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,



**QUE** le conseil municipal reconnaît l'existence d'un bâtiment avant 1980 et que le premier règlement de zonage municipal de la paroisse de Ferme-Neuve numéro 165 fût mis en vigueur en juin 1979, il prévoyait donc une période transitoire jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1981.

**QUE** le conseil municipal reconnaît que ce bâtiment était constitué d'une véranda à l'arrière et d'une remise située dans la bande riveraine.

**QUE** le conseil municipal reconnaît des droits acquis à ces bâtiments bien qu'au fil du temps la véranda existante fut agrandie et que cette dernière empiète moins dans la bande riveraine qu'auparavant ce qui correspond au règlement numéro 23 de l'article 19.8 du règlement de zonage actuel.

ADOPTÉE

**2017-06-170      176, 22E AVENUE**

Il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal entérine la lettre de Monsieur le Maire dans sa correspondance du 25 mai 2017 concernant l'immeuble du 176, 22<sup>e</sup> Avenue qui confirme que la construction bénéficie de droits acquis quant à sa localisation actuelle.

ADOPTÉE

**2017-06-171      POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES OCCASIONNEL (JOËL GAGNON)**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil municipal confirme l'embauche de Monsieur Joël Gagnon à titre d'opérateur de machineries, poste de remplacement occasionnel au service des travaux publics.

Monsieur Joël Gagnon est engagé à l'échelon 1, aux taux de 21,12 \$ l'heure au 15 mai 2017.

ADOPTÉE

**2017-06-172      OFFRE DE SERVICES DE TAMISAGE**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve accepte l'offre de services du Groupe Lachaine pour le tamisage des matériaux qui peuvent être produits dans la carrière/sablière de la municipalité, tel que décrit dans sa correspondance du 8 mai 2017 pour une quantité approximative de 5 000 tonnes au montant de 4,00 \$ la tonne plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2017-06-173

## PROGRAMME RÉHABILITATION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve a pris connaissance des modalités d'application du Volet - Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

**ATTENDU** que la Municipalité de Ferme-Neuve désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'élaboration des plans et devis des travaux d'amélioration du réseau routier local de niveaux 1 et 2;

**ATTENDU** que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC d'Antoine-Labelle a obtenu un avis favorable du MTMDET;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve autorise la présentation d'une demande d'aide financière et confirme son engagement à faire élaborer les plans et devis selon les modalités établies dans le cadre du volet RIRL.

ADOPTÉE

**MONSIEUR MARIO LÉONARD QUITTE SON SIÈGE, IL EST 20 H 45.**

2017-06-174

## ACHAT D'UNE LAME DE DÉNEIGEMENT FN-17-V-11

**CONSIDÉRANT** que le service des travaux publics par l'intermédiaire de son directeur a procédé par soumission par invitation pour l'achat d'une lame de déneigement;

**CONSIDÉRANT** que 3 entreprises ont répondu à notre invitation à soumissionner;

**CONSIDÉRANT** que les 3 offres obtenues sont les suivantes:

Agricole Ferme-Neuve	19 500 \$
Nortrax Mont-Laurier	19 665 \$
Usifab	25 550 \$

**CONSIDÉRANT** que selon le rapport du directeur des travaux publics, le plus bas soumissionnaire n'étant pas conforme aux exigences de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le directeur des travaux soit autorisé à faire l'achat d'une lame de déneigement pour la Municipalité de Ferme-Neuve au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Nortrax Mont-Laurier pour un montant de 19 665 \$ plus les taxes applicables.

**QUE** le directeur général soit autorisé à puiser à même le fonds de roulement et que le remboursement se fera sur dix (10) ans au montant de 2 064,58 \$.

ADOPTÉE

2017-06-175

**TRAVAUX DE BOUCLAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC ENTRE LA 11E RUE ET LA 24E AVENUE FN-17-V-10**

**CONSIDÉRANT** l'appel d'offres public fait par le système d'appel SEAO pour les travaux du réseau d'aqueduc entre la 11<sup>e</sup> Rue et la 24<sup>e</sup> Avenue FN-17-V-10;

**CONSIDÉRANT** que 2 entreprises ont soumissionné;

**CONSIDÉRANT** que les offres se détaillent comme suit avant les taxes applicables;

- Les Entreprises Doménick Sigouin inc. 55 782,30 \$  
- Les Entreprises Delorme 111 820,19 \$

**CONSIDÉRANT** que les soumissionnaires selon un rapport de la firme N. Sigouin Infra-conseil ont été jugés conformes à notre devis;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'octroi du contrat pour les travaux de bouclage du réseau d'aqueduc entre la 11<sup>e</sup> Rue et la 24<sup>e</sup> Avenue soit accordé à *Les Entreprises Doménick Sigouin inc.* au coût de 55 782,30 \$ avant les taxes applicables.

**QUE** l'octroi est conditionnel à l'approbation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'autorisation de travaux de bouclage.

ADOPTÉE

**MONSIEUR MARIO LÉONARD REVIENT À SON SIÈGE, IL EST 20 H 49.**

2017-06-176

**SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE - RAPPORT ANNUEL 2016**

**ATTENDU** que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Antoine-Labelle est entré en vigueur le 3 juin 2005;

**ATTENDU** que l'article 35 de la loi sur la Sécurité incendie prescrit que chaque municipalité doit adopter un rapport d'activités annuel;

**ATTENDU** que le ministère de la Sécurité publique a fourni un modèle de présentation du rapport annuel avec ses exigences;

**ATTENDU** que le rapport d'activités 2016 de la MRC d'Antoine-Labelle intègre le bilan des réalisations de la Municipalité de Ferme-Neuve en lien avec le plan de mise en œuvre locale adopté et intégré au schéma;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Pauline Lauzon et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** le rapport d'activités 2016, tel que déposé, soit adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique par la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

2017-06-177

**FIN DE L'ENTENTE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE ET PRÉVOYANT LA FOURNITURE DE SERVICE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINT-PAUL**

Il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Municipalité de Ferme-Neuve confirme la réception de la résolution # 088-05-2017 de la Municipalité de Lac-St-Paul de la correspondance du 17 mai 2017 concernant l'intention du Conseil de la Municipalité de Lac-St-Paul de mettre fin le 1<sup>er</sup> janvier 2018 à l'entente de protection contre l'incendie signée le 11 mars 2010.

ADOPTÉE

2017-06-178

**DEMANDE D'APPUI DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS QUANT À L'ADOPTION DU PROJET DE LA LOI 122**

**ATTENDU** la demande d'appui reçue de la Fédération québécoise des municipalités le 26 mai 2017;

**ATTENDU** que le dépôt du projet de loi no 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**ATTENDU** qu'avec le projet de loi no 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**ATTENDU** que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**ATTENDU** que le projet de loi no 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

**ATTENDU** que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi no 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**ATTENDU** que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Léonard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**DE** demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi no 122.

**DE PLUS**, il est résolu de demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi no 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉE

2017-06-179

## **DEMANDE D'APPUI DANS LE CADRE DE LA FERMETURE DU CENTRE DE DISTRIBUTION DE PEPSICO DE MONT-LAURIER**

**ATTENDU** que l'entreprise PepsiCo a décidé de fermer son centre de distribution de Mont-Laurier pour des raisons de restructuration et de rationalisation;

**ATTENDU** que cette décision occasionne la perte de quelque 45 emplois directs et indirects sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle;

**ATTENDU** que la fermeture de ce centre de distribution Lauriermontois comporte de lourdes conséquences, notamment sur les plans économique et démographique de la MRC d'Antoine-Labelle et que la perte d'emplois de qualité en région constitue un frein à l'occupation dynamique du territoire;

**ATTENDU** qu'au-delà des décisions de restructuration et de rationalisation les entreprises privées et publiques devraient être sensibles aux impacts socioéconomiques de leurs décisions sur le milieu;

**ATTENDU** que la région d'Antoine-Labelle dispose de plusieurs enjeux socioéconomiques la classant parmi les MRC les plus dévitalisées du Québec, soit 93/104, et que ces pertes d'emplois contribuent à fragiliser davantage notre région;

**ATTENDU** que malgré les actes de bonne foi et l'ouverture dont ont fait preuve les différents intervenants de la MRC d'Antoine-Labelle envers les dirigeants de PepsiCo, aucune alternative n'a été proposée par ces derniers;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame la conseillère Diane Sirard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**D'APPUYER** les démarches visant à dénoncer et déplorer la fermeture du Centre de distribution de Mont-Laurier de PepsiCo.

**DE PLUS**, il est résolu d'appuyer la mobilisation citoyenne dénonçant cette fermeture, et ce, afin de sensibiliser les entreprises privées et publiques aux répercussions de leurs décisions administratives pour les régions.

ADOPTÉE

2017-06-180

## **SUBVENTION PATRIMOINE CULTUREL**

**CONSIDÉRANT** que le conseil municipal a adopté un règlement concernant la protection des biens patrimoniaux sur son territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de modification (pour l'année 2017) d'un bien patrimonial a été déposée au conseil municipal;

**CONSIDÉRANT** que l'intention du conseil municipal était d'aider au moyen de subvention les propriétaires des biens patrimoniaux cités;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur le conseiller Georges Piché et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** la Maison Lyse-Beauchamp reçoive un montant de 5 000 \$ à titre de subvention pour le projet de modification à l'immeuble dans le cadre d'une subvention de la politique de nos immeubles cités patrimoniaux.

**QUE** la direction générale soit autorisée à verser cette somme à même le budget prévu pour ce projet.

ADOPTÉE

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions est mise à la disposition du public.

**2017-06-181**

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur le conseiller Mario Lachaine et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

**QUE** l'assemblée du 12 juin 2017 soit levée, il est 21 h 27.

ADOPTÉE

---

GILBERT PILOTE,  
Maire

---

NORMAND BÉLANGER,  
Directeur général et secrétaire-  
trésorier